

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

SEANCE DU 31 MARS 2026

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric MAUREL, Maire.

Présents : M. Frédéric MAUREL, Maire, M. Christophe MAURIÈS, 1^{er} adjoint, Mme Ludivine LAROQUE, 2^{ème} adjointe, M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint, Mme Magali CHABOT, 4^{ème} adjointe, M. Christian CAMMAGRE, Mme Virginie PARAIRE, M. Mathieu LAFON, M. Fabien SIMONINI, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, Mme Pauline FOURNY, Mme Catherine AURIOL et M. Adrien BENOIST, conseillers municipaux.

Excusée : Mme Chrystelle DERACHE, conseillère municipale.

Date de la convocation : 25/03/2026

Date d'affichage : 25/03/2026

Mme Pauline FOURNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation du correspondant défense de la commune

La fonction de correspondant défense a été instituée par la circulaire du 26 octobre 2001, laquelle prévoit la désignation, dans chaque commune, d'un élu chargé de contribuer au développement de l'esprit de défense et d'assurer le relais des informations relatives aux questions militaires.

Les modalités pratiques de cette fonction sont précisées par la circulaire du 18 février 2002 relative aux correspondants défense.

À défaut de désignation spécifique, il est entendu que le maire exerce alors lui-même les attributions de correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mr Mathieu LAFON et Fabien SIMONINI) DESIGNÉ :

- Monsieur Fabien SIMONINI comme correspondant défense titulaire
- Monsieur Mathieu LAFON comme correspondant défense suppléant

Le Maire,
Frédéric MAUREL



Le secrétaire de séance,
Pauline FOURNY

